



---

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session de 2024**  
Nairobi, 4–6 décembre 2024  
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour  
et du plan de travail de la deuxième session de 2024**

## **Ordre du jour provisoire annoté**

### **Point 1**

#### **Ouverture de la session**

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa première session de 2024 du 6 au 8 mai 2024 au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2024/12, tandis que les décisions adoptées par le Conseil lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2024/13.
2. Dans la décision 2024/4 qu'il a adoptée à sa première session de 2024, le Conseil exécutif a décidé que sa deuxième session de l'année se déroulerait sur trois jours, du 4 au 6 décembre 2024. L'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif, tel qu'adopté par ce dernier dans la même décision puis examiné plus avant et recommandé par le Bureau lors de sa réunion du 2 septembre 2024, figure dans le document HSP/EB.2024/14.
3. Au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire, le Président déclarera ouverte la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif et décrira le déroulement de la session.

*Action : ouverture de la session par le Président du Conseil exécutif.*

### **Point 2**

#### **Questions d'organisation**

##### **a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2024**

4. Au titre de ce sous-point, le Président informera les participant(e)s que le Bureau a recommandé que le Conseil exécutif travaille entièrement en présentiel environ six heures par jour, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, avec interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.
5. Le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la session et décidera de l'organisation de ses travaux. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés figurent dans la notification de la Directrice exécutive, tandis que l'ordre du jour provisoire est paru sous la cote HSP/EB.2024/14.

*Action : adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2024.*

**Documentation**

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2024/14)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2024/14/Add.1)

Liste des documents de la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif (HSP/EB.2024/INF/10)

**b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2024**

6. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du (de la) Rapporteur(se), le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport du Conseil sur les travaux de sa première session de 2024, tenue du 6 au 8 mai 2024. Le rapport sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2024/12 et les décisions adoptées lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2024/13.

*Action : adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2024.*

**Documentation**

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session de 2024 (HSP/EB.2024/12)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de 2024 (HSP/EB.2024/13)

**Point 3**

**Rapports des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif**

7. Conformément aux décisions du Conseil exécutif, en particulier le paragraphe 7 de sa décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, et le paragraphe 5 de sa décision 2019/3, portant création du groupe de travail spécial sur l'élaboration du projet de politique d'association des parties prenantes, les président(e)s des deux groupes de travail spéciaux feront rapport sur les travaux de ces groupes.

8. Conformément au paragraphe 4 de la décision 2024/4, le (la) président(e) du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes présentera au Conseil exécutif un projet de politique d'association des parties prenantes.

*Action : exposés des président(e)s des groupes de travail spéciaux et recommandations formulées par le Conseil exécutif sur la base des exposés.*

**Documentation**

Projet de politique d'association des parties prenantes (HSP/EB.2024/INF/11)

**Point 4**

**Questions financières, budgétaires et administratives**

9. Au titre de ce point, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 30 juin 2024, conformément au paragraphe 5 de la décision 2019/4 du Conseil exécutif.

10. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de l'examen de la situation financière, budgétaire et administrative d'ONU-Habitat.

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur la situation financière, budgétaire et administrative d'ONU-Habitat et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents connexes et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

**Documentation**

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 30 juin 2024 (HSP/EB.2024/15)

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 30 septembre 2024 (présenté dans un document de séance)

Rapport financier et états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/76/5/Add.9)

## Point 5

### Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025

11. Au paragraphe 3 de la décision 2024/1, le Conseil exécutif a prié la Directrice exécutive de finaliser le projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour 2025, en tenant compte des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de lui présenter lesdits programme de travail et budget à sa deuxième session de 2024, pour examen plus approfondi.

12. En conséquence, au titre de ce point, le secrétariat présentera le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 afin que le Conseil exécutif puisse les examiner plus avant et, éventuellement, les adopter.

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner et approuver le projet de programme de travail et de budget pour 2025.*

#### Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail d'ONU Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 (HSP/EB.2024/16)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail d'ONU Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 (HSP/EB.2024/16/Add.1)

## Point 6

### Plan stratégique

#### a) Rapport annuel de 2023 sur le plan stratégique pour la période 2020–2025

13. Conformément au paragraphe 7 de la décision 2024/4 et au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif sera invité à examiner le rapport annuel de 2023 sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025.

*Action : exposé de la Directrice exécutive concernant le rapport annuel de 2023 sur le plan stratégique pour la période 2020–2025 et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents connexes et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### Documentation

Résumé du rapport annuel de 2023 sur le plan stratégique pour la période 2020–2025 (HSP/EB.2024/17)

Rapport annuel de 2023 sur le plan stratégique pour la période 2020–2025 (HSP/EB.2024/INF/12)

#### b) État d'avancement de l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029

14. Au paragraphe 2 de la décision 2/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, la Directrice exécutive a été priée d'entamer, en consultation avec le Conseil exécutif, les préparatifs en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029.

15. Par ailleurs, au paragraphe 9 de sa décision 2024/1, le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2026–2029 et préconisé que celui-ci continue d'être défini plus avant et affiné.

16. En conséquence, au titre de ce point, la Directrice exécutive fera le point sur l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029.

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être formuler d'autres recommandations sur le plan stratégique pour la période 2026–2029.*

**Documentation**

Rapport de la Directrice exécutive sur l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029 (HSP/EB.2024/18)

**Point 7**

**Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2024 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe**

17. En application de l'alinéa b) du paragraphe 6 de la décision 2019/4 et des dispositions de la décision 2024/2 et au titre de ce point, la Directrice exécutive fera un exposé sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2024 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe.

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations.*

**Documentation**

Rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris un point sur les programmes au Népal et en Jordanie ainsi que les initiatives de prévention et de gestion des crises urbaines pour la période allant de janvier à juin 2024 (HSP/EB.2024/19)

Rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement des efforts de reconstruction des établissements humains dans la bande de Gaza (HSP/EB.2024/INF/13)

Rapport de la Directrice exécutive sur les activités d'ONU-Habitat pour la période allant de janvier à juin 2024 (HSP/EB.2024/INF/14)

**Point 8**

**Résultats de la douzième session du Forum urbain mondial et du Forum urbain africain**

18. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur les résultats de la douzième session du Forum urbain mondial, qui doit se tenir au Caire du 4 au 8 novembre 2024. La Directrice exécutive présentera également les résultats du premier Forum urbain africain, tenu du 4 au 6 septembre 2024 à Addis-Abeba.

*Action : exposé de la Directrice exécutive et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

**Documentation**

Note du secrétariat sur le résumé des résultats de la douzième session du Forum urbain mondial (présentée dans un document de séance)

**Point 9**

**Exposé de la Directrice exécutive sur les suites données à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat**

19. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera au Conseil exécutif, conformément aux dispositions de la décision 2024/3 et au paragraphe 7 de la décision 2024/4, un exposé sur l'état

d'application de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, tenue en 2019, et à sa deuxième session ajournée, tenue en 2023.

*Action : exposé de la Directrice exécutive et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents connexes et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### **Documentation**

Rapport de la Directrice exécutive sur la suite donnée à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2024/20)

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes qui offriraient un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes (HSP/EB.2024/INF/15)

Rapport de la Directrice exécutive sur i) les liens entre les villes biodiversées et résilientes et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et ii) la trousse à outils sur le développement urbain pour des villes plus biodiversées et plus résilientes (HSP/EB.2024/INF/16)

Rapport de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la première réunion à participation non limitée du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s sur le logement (HSP/EB.2024/INF/17)

### **Point 10**

#### **Point de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

20. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur les préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui doit se tenir les 29 et 30 mai 2025 au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi.

*Action : exposé de la Directrice exécutive et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents connexes et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### **Documentation**

Rapport de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (présenté dans un document de séance)

### **Point 11**

#### **Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif et résultats de l'évaluation de l'efficacité d'ONU-Habitat par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales**

21. En application de l'alinéa c) du paragraphe 6 de la décision 2019/4 et au titre de ce point, un exposé sera présenté sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.

22. Ainsi que le Bureau en a débattu et convenu à ses réunions tenues le 2 septembre et le 18 octobre 2024, le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) présentera les résultats de son évaluation de l'efficacité d'ONU-Habitat au Conseil exécutif.

*Action : exposé sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne et débat.*

*Action : exposé du MOPAN sur les résultats de son évaluation de l'efficacité d'ONU-Habitat.*

*Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et formuler de nouvelles recommandations.*

#### **Documentation**

Note du secrétariat sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne et le rapport du Bureau de la déontologie et des activités connexes d'ONU-Habitat (HSP/EB.2024/21)

Rapport du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) sur les résultats de son évaluation de l'efficacité d'ONU-Habitat (HSP/EB.2024/INF/18), si disponible

## **Point 12**

### **Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif**

23. En application de l'alinéa d) du paragraphe 6 de la décision 2019/4 et au titre de ce point, un exposé sera présenté sur le rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.

*Action : le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et formuler de nouvelles recommandations.*

#### **Documentation**

Note du secrétariat sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne et le rapport du Bureau de la déontologie et des activités connexes d'ONU-Habitat (HSP/EB.2024/21)

## **Point 13**

### **Suivi des mesures prises conformément au rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat**

24. En application du paragraphe 6 de la décision 2022/5 du Conseil exécutif et au titre de ce point, un exposé sera présenté sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection concernant les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat.

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et donner des orientations supplémentaires.*

#### **Documentation**

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat (HSP/EB.2024/22)

## **Point 14**

### **Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2025**

25. Au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter les projets de décision et les textes issus de sa deuxième session de 2024.

26. Le Conseil exécutif adoptera également l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2025 et arrêtera la date de cette session dans les textes issus de sa deuxième session de 2024.

*Action : examen et adoption éventuelle par le Conseil exécutif des textes et décisions issus de sa deuxième session de 2024, notamment adoption éventuelle de la date et de l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2025.*

#### **Documentation**

Projets de décision de session que le Bureau et les États Membres recommanderont (présentés dans un document de séance).

## **Point 15**

### **Questions diverses**

27. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

## **Point 16**

### **Clôture de la session**

28. Il est prévu que le Conseil exécutif achève les travaux de sa deuxième session de 2024 le vendredi 6 décembre 2024 à 17 heures.